Enquête publique environnementale unique concernant les demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique à Hénin-Beaumont par la société Generali Vie

Observations n°31 à 33 reçues par courriel le 28 juin 2019 et n°34 reçue par courriel le 29 juin 2019 (rendues anonymes pour publication sur site Internet)

Observation n°31 reçue par courriel le 28/06/19 à 09h09 :

Message:

Contribution de M. à l'enquête publique relative au Projet Parcolog 3

Enfant d'agriculteurs, ingénieur chimiste dans l'industrie entre 1970 et 2003, Beaumontois depuis 1979 et militant associatif pour différentes causes depuis 40 ans également, j'ai été très surpris par l'ouverture de cette enquête publique portant sur un projet d'entrepôt logistique sur le secteur de Beaumont, projet qui semble complètement dépassé face à la prise de conscience grandissante de nos concitoyens pour un grand changement plus respectueux des générations futures. Hier matin encore, Yann Arthus Bertrand, dont la sagesse est reconnue, disait sur France Info que la majorité des enfants qu'il rencontrait dans les écoles primaires pensait que la fin du monde était proche (parce que depuis trop d'années, trop peu est fait pour sauver notre planète Terre!)

Je partage globalement la contribution N° 19 présentée par le Président de l'association « Hénin-Beaumont Action » pour son argumentation que je reprends ci-après en complétant et en personnalisant :

- peu d'emplois créés au démarrage avec une tendance à la baisse ensuite pour raison d'inéluctable robotisation prochaine des préparateurs de commandes. Nos concitoyens d'Hénin-Beaumont sont en attente d'une politique de développement de l'emploi par la diversification des activités économiques, sociales et environnementales
- impérieuse nécessité d'un coup d'arrêt à l'artificialisation des sols impulsé par les politiques publiques, repris par les S.COT et plus récemment avec pertinence par la C.A.H.C. qui a renoncé au saccage de terres à blé à l'Est de l'A1 à hauteur de la sortie 16.1 sur Beaumont en même temps qu'elle a renforcé les atouts de la plate-forme multimodale de Dourges.
- dégradation significative de la qualité de vie des Beaumontois, par augmentation du trafic routier avec impact à tendance exponentielle des temps d'attente dans les « bouchons », augmentation des nuisances sonores, des rejets de GES, nouvelle dégradation de l'aspect « village » avec une nouvelle phase de développement de Beaumont béton et enfin perte significative de la valeur du patrimoine bâti des riverains.

Ceci dit, je souhaite exposer successivement mon analyse des documents soumis à enquête publique avant de présenter une contre-proposition et de proposer les modalités nécessaires pour la faire aboutir

Analyse des documents soumis à enquête publique.

Préambule : J'ai participé à l'enquête publique d'avril 2001 relative à la création de la plate-forme logistique SNC CIRMAD PROSPECTIVES de la Z.A du Pommier (Parcolog 1), situé sur la droite en circulant du rond-point situé au-dessus de la sortie 16.1 de l'A 1 vers le rond-point des « vaches » (Exploitants actuels Geodis,...) et ceci aux côtés des Beaumontois du boulevard Eugène Thomas et des Verts du Bassin Minier.

Le commissaire-enquêteur n'ayant pas suffisamment intégré nos remarques dans son rapport, d'une part, et les réponses du 17 mai 2001 de CIRMAD Prospectives s'étant révélé insuffisantes d'autre part, les sus-nommés ont renvoyé chacun un courrier à M. le Préfet du Pas de Calais ; ces courriers sont restés sans réponse et aucune requête n'a été déposée devant la juridiction administrative. Il me semble important qu'une enquête soit réalisée par les autorités compétentes afin de s'assurer du

respect des engagements de Cirmad prospectives,... depuis 2001 en particulier sur « l'engagement de communiquer régulièrement avec les autorités et les riverains et à effectuer des visites de chantier » ainsi que sur tous les engagements en matière de sécurité incendie J'exprime également la même demande pour PARCOLOG 2 qui jouxte la résidence du Panthéon

Remarques sur les différents documents présentés :

De façon générale, le porteur de projet GENERALI VIE donne manifestement l'impression :

- qu'il n'est jamais venu sur place, évoquant à plusieurs reprises des terres en friche, alors qu'il s'agit de terres cultivées par des générations de paysans qui en ont fait des terres parmi les plus fertiles de notre planète. La surface totale oscille entre 193056 et 217755 m2
- que les responsabilités en cascade entre le propriétaire, l'exploitant,...les éventuelles activités soustraitées ne sont pas suffisamment définies précisément. Il n'est pas précisé s'il y aura des employés intérimaires et dans quelles proportions,..... Le propriétaire semble se dégager de ses responsabilités lorsqu'il annonce p 4/17 du document « Présentation « qu'il ne sera pas présent sur le site mais le bâtiment sera sous contrôle d'un gestionnaire qui veillera.... »

De façon plus particulière :

Sommaire p4/28 : « des mesures qui pourront être prises par les utilisateurs sont le renouvellement et l'entretien régulier de la flotte de camions ». Je sollicite la formulation : « des mesures qui doivent être prises.... Et qui sont formulées dans tel ou tel contrat ou procédure..

Sommaire p6/28: les données de trafic VL et PL autour du Rond-point des vaches manquent de précision; celui-ci est saturé durant plusieurs heures chaque jour entre 16 et 19 heures et plus encore le samedi après-midi sur une plage de temps plus conséquente, sachant qu'il y a des interactions entre ce rond-point et celui débouchant sur la RD 40. Le fait que l'exploitation soit prévue 6 jours /7, dont le samedi, fait craindre le pire L'ensemble des données de flux date de 2015 et la projection à 2018, 2019 ou 2020,....(ou autre date définie au plus tard pour .démarrage du projet proposé) n'a pas été réalisée. Les flux par tranches horaires ne sont pas disponibles et chacun sait que les moyennes peuvent être pernicieuses! Les riverains du Rond point des vaches et les usagers de l'A1 vers Lille ont mesuré depuis longtemps qu'une augmentation de 10 à 20% du trafic a des conséquentes extrêmement importantes sur les temps d'attente dans « les bouchons » Enfin, n'ont pas été prises en compte les conséquences de la mise en service des BHNS, sur des voies de circulation spécifiques prévues à l'origine des projets de création des zones industrielles et commerciales et des rondspoints, évitant ainsi les croisements de flux avec les VL et PL.

Sommaire p7/28 : « Il est envisagé de stocker de très petites quantités d'aérosols, liquides inflammables ou combustibles. Ils seraient clairement localisés et identifiés dans l'entrepôt » : des précisions sont vivement souhaitables, ainsi qu'une formulation plus directe et moins feutrée.

Etude d'impact p 67/80 »Le PLU de la commune d'Hénin-Beaumont autorise l'implantation d'un entrepôt couvert sur les parcelles retenues ».... Aucune activité de substitution n'a été envisagée pour l'emplacement... » : il serait irresponsable vis-à-vis des générations futures de ne pas proposer une activité davantage en harmonie avec les attentes actuelles et futures probables de nos concitoyens, quitte à réviser le PLU

Etude d'impact pp 78 et 79/80 : Cas de mise à l'arrêt sans réutilisation du site (pour des activités de logistique ou autres) Un projet de déconstruction ainsi qu'une provision comptable me semblent devoir être définis par le propriétaire et les autorités préfectorales en s'inspirant des mesures en vigueur pour les ICPE

Etude de dangers p8, 64 et suivantes/86 : Le Cyanure d'hydrogène n'est pas mentionné comme toxique majeur ; le débit de 1.03kg/s dans les fumées d'incendie fait craindre le pire pour les automobilistes bloqués sur la RD 40, en particulier les déficients respiratoires, sachant que la SEL (Seuil des effets léthaux) n'est que de 45 mg/m3, beaucoup plus faible que celle de l'Acide

Chlorhydrique à 358 mg/m3. L'émission de Dioxine n'est pas évoquée : une modélisation des flux émis et de leurs conséquences me paraissent doit être réalisée.

Lettre du 18/12/17 de Parcolog demandant l'avis de la Commune d'Hénin-Beaumont sur le projet : M. le Commissaire enquêteur m'a informé de ne pas être en possession de courrier en réponse de la part de celle-ci.

Absence de rubrique : Communication avec les autorités et les riverains ». Le promoteur n'a pas abordé cet aspect, et rappelons-le, Cirmad prospectives s'était engagé à le faire en 2001; cette promesse n'ayant visiblement pas été tenue après consultation de plusieurs riverains, je demande à ce que Generali Vie s'engage à le faire sous contrôle des autorités préfectorales

Nature de la contre-proposition proposée

- Ce type de projet d'activité logistique ne peut qu'être rejeté par nos concitoyens, en commençant par les riverains, d'abord parce qu'ils n'ont reçu aucune information de la commune d'Hénin-Beaumont avant le début de l'enquête publique, le 12/06/19 puisque successivement, outre la publication légale très peu lue :
- les tracts du collectif « Osons pour Hénin-Beaumont » relatifs au « Projet de nouveaux entrepôts logistiques à Beaumont » ont été déposés dans les boîtes à lettres des riverains et autres Beaumontois le lundi 10/06/19.
- une lettre d'information à en-tête municipal et émise par le Conseil de Quartier de Beaumont (dont la composition n'a jamais été diffusée par le journal mensuel municipal) a été distribuée aux Beaumontois le mardi 11/06/19
- un grand panneau invitant à participer à enquête publique a été installé quelques jours sur le Rondpoint des vaches par la Municipalité.
- Ce projet est aujourd'hui dépassé en raison de l'impérieuse nécessité de réserver le meilleur avenir possible aux générations qui nous suivent ainsi que l'a développé le Président d'Hénin-Beaumont Action. Nous devons proposer de nouvelles activités pour notre territoire et en partant de terres agricoles qui fort heureusement ne sont pas en friche : les activités de maraîchage biologique constituent une proposition adaptée et soucieuse de l'intérêt général, permettant de satisfaire l'impulsion donnée par les pouvoirs publics et relayée aujourd'hui par les associations de parents d'élèves pour les cantines des écoles, collèges, lycées,...sans que ce soit un phénomène de mode! Il est intéressant de remarquer que le Préfet du Nord a pris récemment des mesures drastiques à l'encontre de l'artificialisation des terres agricoles pour la MEL et moins connu, que le groupe Auchan envisage l'affectation de sa réserve foncière de 100 hectares environ, à Fâches Thumesnil au sud de Lille à la production de légumes Bio...... (cf la Voix du Nord du 11 juin dernier). Ça bouge donc dans notre région, donc pourquoi pas aussi à Hénin-Beaumont, au cœur de la région minière trop délaissée, mais aussi dans le secteur de Beaumont dont les habitants ont très mal vécu les évolutions menées à leur insu depuis la fusion avec Hénin-Liétard en 1971!

Modalités nécessaires pour y parvenir

- Conseil municipal, extraordinaire si nécessaire, en vue de produire une Délibération en défaveur de ce projet
- Si cette proposition est retenue lancement simultané d'un appel à projet pour maraîchage biologique en lien avec la CAHC et d'une révision du PLU pour l'ensemble de la zone définie pour des activités industrielles, dont la zone envisagée pour Parcolog 3 ne constitue qu'une partie.
- Si elle ne l'est pas, je serai acteur dans la création d'une association de riverains, en lien avec des associations spécialisées, en vue d'organiser les recours devant la juridiction administrative.

Contribution n°32 recue par courriel le 28/06/19 à 9h41 :

Sujet:

Non au parcolog

Message:

Bonjour

habitants Beaumont au N boulevard louis screve à Beaumont je serai le premier concerné par l'entrepôt! Avez-vous pensé à notre vie!! La nuisance a leur actuel ont ne peu déjà pas dormir les fenêtres ouvertes. La circulation et déjà plus que difficile! Sans compter sur le paysage du bitume à perte de vue!! Allez-vous nous dédommager pour la perte financière de nos maisons!! Je ne pense pas! D'ailleurs aujourd'hui (28/06/2019) une manifestation est organisée contre le projet de général vie à Beaumont à 17h30 au rond-point des vaches! Merci de penser à nous à notre vie à nos enfants notre santé....

Observation n°33 reçue par courriel le 28/06/19 à 9h49 :

Auteur:

Habitants louis screve

Sujet:

Non Non Non général vie

Message:

Assez de camions assez de nuisance et de pollution! Laisser construire un entrepôt là serait une honte! Ç'est déjà assez difficile avec l'entrepôt actuel un défilé de camions perpétuel. Pourquoi ne pas construire à delta 3! Les beaumontois lutteront contre votre projet!!!

Observation n°34 reçue par courriel le 29/06/19 à 11h30 :

Sujet:

pourquoi non à parcolog

Message:

En tant que Beaumontois depuis 25 ans, dans le cadre de l'enquête publique en cours nous vous faisons les observations suivantes qui éclaireront votre restitution et certaines questions dont nous souhaitons avoir réponse.

Les conditions de l'enquête : l'enquête s'est déroulée dans le centre ville de Hénin-Beaumont et non pas dans la mairie annexe de Beaumont, lieu plus facile d'accès pour les habitants du village de Beaumont. Les horaires de consultation ne permettent pas à tous les habitants qui travaillent de consulter les documents.

L'impact écologique : page 10 du diagnostic écologique le terril du pommier à proximité du projet a été oublié en tant que Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I, pourquoi ?

Page 38 du diagnostic écologique il est fait mention de la présence d'Hérisson d'Europe Erinaceus europaeus Art. 2: espèce, aire de repos et aire de reproduction strictement protégées !
Page 39 il est fait mention de la présence des espèces Pipistrelle commune Pipistrellus pipistrellus Pipistrelle de Khul/ Pipistrelle de Nathusius Pipistrellus kuhlii/ Pipistrellus nathusii protégées H4 espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessite une protection stricte et article 2 localisation page 42

Il y déjà eu trop d'implantations ces dix dernières années autour du village de Beaumont, l'immensité du projet va encercler la moitié de Beaumont. Il faut conserver l'authenticité du paysage rural de Beaumont.

Faire ailleurs : Les parcs d'activités partout ailleurs ne sont pas implantés en proximité immédiate des villages. Il y a tellement d'endroits beaucoup plus isolés des habitants.

L'enclavement des habitants : Le plan d'implantation empêche le maintien du chemin de campagne entre beaumont et la trame verte qui rejoint le terril du pommier.

Le plan d'implantation empêche le maintien du chemin de campagne entre beaumont et la trame verte qui rejoint le centre ville de hénin Beaumont. Les cyclistes et promeneurs de beaumont seraient en insécurité sur un endroit qu'ils utilisent en toute tranquilité à ce jour. Il n'y a déjà pas eu d'aménagements cyclistes à hauteur du rond-point des vaches

Les trafics et volumes minimisés :

L'étude acoustique donne des hypothèses de trafics routiers avec des trafics jours qui ne sont pas expliqués et dont la source n'est pas précisée ?.

Quel est la norme retenue pour le terme véhicules légers ?

Quel est la norme retenue pour le terme véhicules lourds ?

Les trafics dans l'hypothèse de l'étude acoustique sont en incohérence et donc minimisés pour un ensemble d'entrepôts de 79000m2 qui disposent de x quais et dont le but est de les rentabiliser par l'optimisation du temps et des rotations des chargements.

Quel est le nombre de quai détaillé pour chaque entrepôt ?

Quel est le chronogramme prévu de rotation des chargements par quai et par heure ?

Quel sera la fréquentation réelle de nuit (avec des poids lourds qui partent en nuit pour alimenter les clients au plus tôt)?

Les nuisances sonores minimisées, diagnostic non objectif : du vert partiel utilisé dans les résultats et également pour la ZER 2 alors que le seuil est exactement à la limite en période de nuit.

L'Atteinte à la qualité de l'air : l'augmentation du trafic routier provoque par définition une atteinte à la qualité de l'air (période de canicule actuellement où les riverains ouvrent leurs fenêtres durant la nuit donc idem pour la nuisance sonore).

Les dangers routiers : déjà de nombreux accidents sur la rd40

La saturation déjà actuelle du rond-point des vaches surtout aux heures de pointe, sortie des bureaux, des établissements scolaires....

Dans le sens rouvroy vers rond-point des vaches, l'entrée dans le rond-point des vaches est dangereuse à cause des véhicules qui se rabattent pour prendre l'entrée ikéa. L'engagement sur le rond-point en devient impossible et la file des véhicules en attente s'accumule indéfiniment.

L'augmentation des véhicules qui vont circuler dans Beaumont (dont les employés à horaires postés) et l'augmentation des risques pour les habitants avec les véhicules qui roulent pour traverser le village à vitesse excessive en ville.

Nous demandons une étude d'impact du trafic routier dans Beaumont même.

Pour toutes ces raisons argumentées, nous ne pouvons, imaginer que la Mairie d' Hénin Beaumont puisse accepter de cautionner une telle implantation au détriment de la qualité de vie des habitants de Beaumont
